
SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Meliseptol Foam pure / fresh

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Désinfectant rapide pour petites surfaces

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

B. Braun Melsungen AG

Carl-Braun-Straße 1

D-34212 Melsungen

B. Braun Medical AG

Seesatz 17

CH-6204 Sempach

Service responsable

Zentrale Service-Bereiche/Logistik und Supply Chain

Téléphone: +49 (0) 5661 / 71-4422

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +49 (0) 6132 / 84463 (GBK GmbH, Ingelheim)

Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-ingelheim.de

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Indications de danger: Xi - Irritant

Phrases R:

Risque de lésions oculaires graves.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Classification SGH

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Provoque des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles de danger:

Xi - Irritant



Xi - Irritant

Phrases R

41 Risque de lésions oculaires graves.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S

24 Éviter le contact avec la peau.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

2.2. Éléments d'étiquetage (Classification SGH)

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:

GHS02-GHS05



Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Propane-1-ol

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des surfaces chaudes/des étincelles/des flammes nues/de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer vapeurs.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

2.3. Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Solution alcoolique

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification	
N° Index	Classification SGH	
N° REACH		
200-746-9	Propane-1-ol	< 20 %
71-23-8	F - Facilement inflammable, Xi - Irritant R11-41-67	
603-003-00-0	Flam. Liq. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H225 H318 H336	
01-2119486761-29		
230-525-2	Chlorure de didécyltriméthylammonium	< 0,25 %
7173-51-5	C - Corrosif, Xn - Nocif R22-34	
612-131-00-6	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1); H302 H314 H400	
01-2119945987-15		

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de malaise consulter un médecin.

Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Faire boire beaucoup d'eau.

Appeler aussitôt un médecin.

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO₂), eau pulvérisée.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pendant l'incendie, il peut se produire:

Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂) et oxydes d'azote (NO_x).

Composés de chlore.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).
Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation adéquate.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Eviter le contact avec des yeux.

Préventions des incendies et explosion

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Ne pas fumer (volatil).
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

Indications concernant le stockage en commun

Incompatible avec:
Oxydants.
Métaux alcalins et alcalino-terreux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage (D): 3

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Désinfectant rapide pour petites surfaces

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
71-23-8	Alcool n-propylique	200	500		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les vapeurs.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Eviter de toucher avec les yeux.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 141).

Protection des mains

Gants protecteurs à résistance chimique en nitrile, épaisseur de la couche minimum 0,4 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, par exemple gant protecteur <Camatril Velours 730> de la société KCL (www.kcl.de).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale (EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique

	Testé selon la méthode
pH-Valeur (à 20 °C):	Env. 7

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Env. 89 °C
Point d'éclair:	31,5 °C Coupelle fermée *)
Limite inférieure d'explosivité:	n.d.
Température d'inflammation:	n.d.
Densité (à 20 °C):	Env. 0,975 g/cm ³
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Miscible
Teneur en solvant:	< 20 %

9.2. Autres informations

*) Le produit prend feu, mais ne continue pas à brûler.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.

Réagit au contact des métaux alcalins.

Réagit au contact des métaux alcalino-terreux.

10.4. Conditions à éviter

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants

Les métaux alcalins et alcalino-terreux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et dioxyde de carbone et gaz nitreux (NOx).

Composés de chlore.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Absence de données toxicologiques.

N° CAS	Substance			
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce h
7173-51-5	Chlorure de didécyltriméthylammonium			
	Toxicité aiguë par voie orale	ATE 500 mg/kg		

Irritation et corrosivité

Irritation dermique: N'est pas classée.

Irritation des yeux: Provoque des lésions oculaires graves.

Effets sensibilisants

N'est pas classée.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

STOT/Exposition unique: N'est pas classée.

Risque d'aspiration N'est pas classée.

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Cancérigénicité: N'est pas classée.

Mutagénicité: N'est pas classée.

Tératogénicité: N'est pas classée.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

Données empiriques sur l'action sur l'homme

L'ingestion provoque une irritation des voies respiratoires supérieures et des dérangements gastrointestinales. La déglutition rend possible la ré-absorption.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

L'inhalation de vapeurs en forte concentration peut causer des effets narcotiques.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Chlorure de didécyltriméthylammonium [M = 10]

CL 50/Pimephales promelas/96 h = 0,19 mg/l [US-EPA]

CEr50/Pseudokirchneriella subcapitata/96 h = 0,026 mg/l [OCDE TG 201]

CE50/Daphnia magna/48 h = 0,062 mg/l [EPA-FIFRA]

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Propane-1-ol

Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT.

12.6. Autres effets néfastes

Pollue faiblement l'eau.

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

En cas d'introduction de faibles concentrations dans des stations d'épuration biologiques adaptées, altération de l'activité de dégradation des boues activées non probable.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Peut être éliminé comme un déchet solide ou incinéré dans une installation appropriée conforme à la réglementation locale. Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

Code d'élimination des déchets-Produit

070604 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination. Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	1274
<u>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</u>	n-PROPANOL EN SOLUTION
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	3
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	5 L / 30 kg
Catégorie de transport:	3
N° danger:	30
Code de restriction concernant les tunn	D/E

Transport fluvial (ADN)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	1274
<u>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</u>	n-PROPANOL EN SOLUTION
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	3
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III

Étiquettes: 3

Code de classement: F1
Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: 1274
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: n-PROPANOL, SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 3

Marine polluant: No
Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg
EmS: F-E; S-D

Transport aérien (ICAO)

N° ONU/ID: 1274
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: n-PROPANOL, SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 3

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): Y344 / 10 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366
IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEM non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV): < 20 %

Information supplémentaire

Règlement CE N° 648/2004 (Réglementation des détergents):

Agents de surface non ioniques < 5 %, Parfum < 5% (Meliseptol Foam fresh)

Ingrédients soumis à l'obligation de déclaration selon le Comité scientifique européen (SCCP): -

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

- 11 Facilement inflammable.
- 22 Nocif en cas d'ingestion.
- 34 Provoque des brûlures.
- 41 Risque de lésions oculaires graves.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités. Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux. (n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)